

AR PREFECTURE

016-211601687-20140919-20140903D-7577
Reçu le 24/09/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze
En exercice : 15 Le 19 septembre à 18 heures 30
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 15 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2014
PRÉSENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES
– BOIVENT – DESCLIDES – SUTRE
EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – PÉNIGAUD
M ESTIENNE
POUVOIRS :
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M. SAVIN
MME PÉNIGAUD a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES
M. ESTIENNE a donné pouvoir à M. BARRAL

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2014-09-03 D

Objet : Location de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2013.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface, 5 quintaux par hectare de rendement au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage a augmenté de 1,52 % et que le montant du fermage se calcule ainsi :

(nombre de quintaux) x (nombre d'hectares) x (indice)

soit concernant M. LAFONT un montant de 354,13 € (trois cent cinquante-quatre euros et treize centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et donne son accord pour le montant du fermage de Monsieur LAFONT

Fait à Jauldes, le 22 septembre 2014

Le Maire
Eric SAVIN

